

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 janvier 2021

### **A la rencontre des jeunes pour promouvoir l'apprentissage avec le véhicule de promotion des métiers et formations des travaux publics**

Dans le cadre de France Relance et du plan « 1 Jeune 1 Solution », Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, participait aujourd'hui à l'inauguration du véhicule de promotion des métiers et formations des travaux publics à l'aéroport d'Orly dans le Val-de-Marne (94), sur un chantier d'Aéroports de Paris réalisé par l'entreprise Demathieu-Bard. Ce camion de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) Île-de-France, soutenu au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, permet de mieux faire connaître les emplois de cette branche professionnelle.

Ce véhicule sillonnera les routes franciliennes à l'occasion de la tournée « #DestinationTravauxPublics » de la FRTP. Il a pour objectif de se rendre dans tous les territoires de la région d'Île-de-France, en particulier situés à proximité de grands chantiers franciliens, mais également dans les quartiers prioritaires de la politique ville (QPV) et auprès des élèves de 3ème.

#### **Le BTP : une opportunité d'emplois pour les jeunes et la région francilienne**

A l'heure du Grand Paris Express et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le secteur des travaux publics connaît une croissance majeure en Île-de-France alors que les recruteurs peinent parfois à embaucher. Face à ce constat, l'Etat et ses partenaires se sont mobilisés pour accélérer la formation et répondre à la forte demande des entreprises dans ce secteur.

En 2019, une subvention de 143 000 € a ainsi été accordée par l'Etat à la Fédération régionale des travaux publics Ile-de-France au titre du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) afin de promouvoir les métiers et formations de travaux publics.

#### **L'Etat soutient l'apprentissage en Île-de-France**

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage issue de la loi du 5 septembre 2018 « Choisir son avenir professionnel », l'Île-de-France enregistre une réelle dynamique de l'appareil de formation. 407 centres de formation des apprentis (CFA) ont ainsi été déclarés dont 303 nouveaux.

Les remontées des données par les opérateurs de compétences (OPCO) confirment une tendance très favorable à l'apprentissage pour l'année 2020 avec plus de 100 000 contrats déposés en Île-de-France, ce qui, malgré le contexte sanitaire, constitue une nette progression.

Ces résultats tiennent à une implication forte de l'Etat en Île-de-France pour favoriser le déploiement de l'apprentissage.

Depuis septembre 2019, la mise en relation de l'offre et de la demande d'apprentissage a été identifiée comme un chantier prioritaire en Île-de-France. Un premier plan d'action a donc été mis en œuvre dès le second semestre 2019 et s'est notamment concrétisé par l'organisation de

70 sessions « Apprentissage coaching » dans les départements franciliens. Ces rencontres ont permis de mettre en relation 3000 jeunes avec des CFA et des entreprises.

Face à la crise sanitaire, ce plan a été adapté et relancé. Les préfetures de département ont pour objectif, en s'appuyant sur Pôle emploi, la DIRECCTE et le réseau des missions locales, d'organiser de nouvelles sessions. Ces nouvelles sessions ciblent les métiers en tension auprès des jeunes de niveau infra-bac, des décrocheurs scolaires et des bacheliers franciliens sans solution au titre de Parcoursup qui ont émis un vœu pour l'apprentissage et ont accepté d'être contactés.

Afin d'orienter les jeunes vers l'apprentissage, Défi Métiers a réalisé un recensement actualisé des places disponibles en CFA (8 126 en octobre) ainsi qu'une cartographie des 28 structures proposant 2 000 places en prépa-apprentissage.

Ce plan d'action régional, tout comme le Plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers (PRIJ), s'inscrit pleinement dans le déploiement du plan « 1 jeune, 1 solution » et a vocation à être amplifié au travers des mesures qu'il prévoit.

## **France Relance : le plan « 1 Jeune 1 Solution » encourage les contrats de professionnalisation et d'apprentissage !**

Afin de répondre à toutes les situations, le plan « 1 jeune 1 solution » mobilise plusieurs leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, apprentissage, etc. L'objectif est d'offrir une solution à chaque jeune. Plus de 50 000 jeunes franciliens se sont engagés dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) auprès des missions locales, près de 11 000 jeunes bénéficient de la garantie jeune et 22 000 suivent un parcours d'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) auprès de Pôle Emploi.

Pour soutenir plus particulièrement l'apprentissage, une aide exceptionnelle de 5000€ est accordée aux entreprises recrutant un apprenti ou un alternant de moins de 18 ans ou de 8 000 € s'il est majeur.

Plus de 15 000 primes aux contrats d'apprentissage ont été accordées en 2020 en Île-de-France, soit 100M€ mobilisés par l'Etat à ce stade. Cette aide est prorogée jusqu'au 31 mars 2021 comme l'a annoncée la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion dernièrement.

Une aide de 4000 € est également attribuée aux entreprises qui embauchent un jeune, qui est également prorogée jusqu'au 31 mars 2021. Cette aide a déjà été versée dans 32 000 cas en Île-de-France.

*Pour en savoir plus sur le PRIJ : [ici](#).*

*Pour retrouver l'ensemble des mesures du plan « 1 Jeune 1 Solution » : [ici](#).*

*Retrouvez le guide élaboré par la préfecture sur les aides à destination des employeurs souhaitant embaucher un jeune [ici](#) ainsi que l'actualité du plan en Île-de-France [ici](#).*

## **A propos de la FRTP Ile-de-France**

Les Travaux Publics représentent 795 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et grandes entreprises) réparties sur l'ensemble du territoire francilien. Le secteur emploie plus de 70 000 femmes et hommes (intérim compris) et a réalisé, en 2019, un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros dont plus de 40% était lié à la commande publique issue des communes et intercommunalités.

Suivez les actualités de la FRTP Ile-de-France : [www.frtpidf.fr](http://www.frtpidf.fr) et sur twitter @FRTPIDF

**Contacts presse : Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF) 